L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 9 MAI.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, au magasin de Mme Dupuy, 88 rue Royale—encan de dames.

Par Eugène Tourné, aux Nos 9 et 11 rue Jefferson—vermicelli, macaroni, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres — Lingerie, "notions", articles de fantaisie, parapluies, parasols, etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 9 mai 1873.

OPÉRA.—A midi—Le Supplice d'une femme; La Joie fait peur, un intermède, Une femme qui se jette par la fenêtre.

ACADÉMIE—Cinderella et the Irish Tutor.

MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

Qui est responsable du Pillage.

L'organe radical fait complaisamment remarquer que la ville va avoir à payer de lourds dommages aux armuriers dont les boutiques ont été pillées. Cette remarque soulève la question de savoir qui est civilement responsable de ces dommages.

C'est une règle établie, nous le savons, dans la plupart des législations, que les villes doivent supporter les dommages causés par les émeutes. Mais cette règle est basée sur cette raison qu'il appartient aux villes de faire assez bien leur police intérieure pour empêcher le pillage des propriétés. Or cette raison n'est plus applicable à la Nouvelle-Orléans.

La loi qui a créé la police métropolitaine, a retiré tous les pouvoirs de police au maire et aux administrateurs qui sont les représentants légaux de la municipalité, elle leur a interdit d'exercer ces pouvoirs et leur a même fait un crime de toute immixtion dans les fonctions de police. Il n'est resté à la ville qu'un privilége, celui de payer, bon gré mal gré, les dépenses extravagantes de cette police.

Or il serait par trop inique que la ville continuât à être responsable, pour des faits qu'elle ne peut ni prévenir ni empêcher. La raison sur laquelle est basée ordinairement la responsabilité, n'existe plus et il ne reste ni responsabilité morale ni responsabilité matérielle à la charge de la ville.

Si nous examinons les faits particuliers qui se sont accomplis mardi soir, nous arrivons forcément à cette conclusion qu'il faut faire peser cette responsabilité morale et matérielle sur les hommes qui ont, seuls, le contrôle de la police métropolitaine et qui en ont fait un si singulier usage qu'ils ont laissé la ville toute entière sans protection d'aucune sorte.

Déjà, le grand juri a annoncé l'intention de rendre criminellement responsables des conséquences du retrait de la police de ses fonctions ordinaires, MM. Kellogg, Longstreet, Badger et les membres du bureau des commissaires de police. Ils sont aussi, par les mêmes motifs, civilement responsables.

On sait que plus de 200 métropolitains ont été envoyés dans les paroisses et détournés de leurs fonctions et que ceux qui restaient, au lieu d'être distribués dans la ville, ont été casernés dans les stations, de sorte que, depuis lundi, la ville se trouve réellement sans police de jour et sans police de nuit, tous les métropolitains étant transformés en soldats guerroyant pour le compte de M. Kellogg.

Tous les méfaits dont les habitants de la Nouvelle-Orléans ont souffert par suite de ce détournement de la police, et particulièrement le pillage des magasins d'armes, sont donc attribuables aux mesures adoptées par ceux qui gouvernent la police. Ceux qui ont souffert des dommages, ont alors le droit d'en demander la réparation civile à MM. Kellogg, Longstreet, Badger et aux membres du bureau métropolitain. Si la ville est actionnée en raison de ces dommages, elle a le droit incontestable d'appeler en garantie ceux qui ont privé les citoyens de toute protection en enlevant la police à ses fonctions. Nous espérons que le maire et les administrateurs sauront, dans cette circonstance, faire valoir les moyens de défense qu'on peut invoquer en faveur de la ville, pour l'exonérer de toute responsabilité.

Kellogg Gouverneur Militaire.

La manière dont Wm. Pitt Kellogg a été installé au pouvoir par les baïonnettes des Etats-Unis, a fait dire qu'il n'était qu'un gouverneur militaire ou un préfet du président Grant. En voici une nouvelle preuve dans la dépêche suivante. On remarquera les termes de cette dépêche et surtout le dernier paragraphe. M. Kellogg ne doit pas agir sans ordre du quartier-général.

Quartier-général de l'armée des Etats-Unis, Washington, 7 mai 1873.

A W. P. Kellogg, gouverneur de la Louisiane :

Le Président me charge de vous dire qu'il n'approuve pas une politique agressive, et que les autorités des Etats-Unis ne doivent pas être employées excepté dans un cas important.

L'officier qui commande le département dans lequel se trouve la Louisiane a reçu des instructions complètes au sujet de la conduite que le Président désire lui voir poursuivre.

Nous ne prendrons donc aucune mesure qui serait de nature à exiger la sanction du Président *sans ordres du quartier-général.*

W. T. SHERMAN, général.

Organisation du Comité des 70.

Le comité des 70, nommé en vertu d'une résolution du comité des 200 citoyens présidé par M. Adams, s'est réuni mercredi soir et s'est organisé en élisant M. B. Forman comme son président permanent et M. Page Baker comme secrétaire.

Les comités suivants ont été désignés.

Comité exécutif : E. D. White, E. B. Wheelock, W. B. Schmidt, J. D. Hill, John Phelps.

Comité des finances : Charles Engelhard, Jesse K. Bell, A. Chiapella, L. H. Joseph Bowling, R. M. Davis, B. T. Walshe, Carl Kohn, James I. Day, Cyrus Bussey.

BALANCES VICTOR.—Nous avons oublié de dire, hier, que M. Alcée Gauthreaux, l'estimable agent des balances Victor, pour le Sud, est parti pour la Foire qui doit se tenir à Houston, Texas. Nous espérons qu'il en reviendra avec de nouveaux lauriers.

ASSESSMENT NOS. 132, 133 ET 134.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort de L. Kniflerle, Numa Augustin et Jno. Doel—payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association" de la Louisiane, rue du Camp, No 19. Montant payé depuis l'organisation, en août 1868 : $332,250.

☞ Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

Mort de l'Hon. Salmon P. Chase.

Le télégraphe nous annonce la mort du président de la cour suprême des Etats-Unis, l'honorable Salmon P. Chase, qui a succombé, mercredi dernier, à un mal dont il souffrait depuis plusieurs mois. La nouvelle, quoiqu'en dise la dépêche, n'était pas inattendue ; elle a dû, néanmoins, produire une douloureuse impression dans tous le nord et dans l'ouest où le défunt comptait autant de chands partisans que d'admirateurs. Ces deux sections de l'union américaine perdent, en effet, en lui une grande capacité politique sinon le plus distingué de leurs jurisconsultes.

Quant au sud, il voit disparaître du premier tribunal de la nation, dans un moment où ses droits les plus sacrés sont en jeu, un magistrat dont il a combattu, il est vrai, les idées et les aspirations aux époques de luttes passionnées, mais dans l'impartialité duquel il avait confiance.

Nous souhaitons que le peuple entier n'ait pas à déplorer, dans un avenir prochain, et bien plus amèrement qu'il ne le fait aujourd'hui, l'absence d'un homme tel que le chief justice. Nous souhaitons, non moins ardemment, que M. Grant lui nomme un successeur qui soit digne d'occuper le siége vacant.

M. Chase est né, en 1808, dans l'Etat du New-Hampshire. A l'âge de 13 ans, il émigra dans l'Ohio et entra au collége de Cincinnati ; au bout d'un an d'études, il revint au New-Hampshire et fut admis au collége de Dartmouth ; il y prit ses degrés en 1826. L'année suivante, il ouvrit une école classique à Washington et eut au nombre de ses élèves les fils de Henry Clay, de William Wirt, Samuel L. Southard et autres personnages éminents. Il étudiait le droit tout en donnant des leçons, et en 1829, abandonnant la carrière du professorat, il fut admis, sous les auspices de Wm Wirt, au barreau du district de Colombie. En 1836, il s'établit de nouveau à Cincinnati où il résidait lorsque les devoirs officiels ne l'appelaient pas ailleurs. En 1837 il fut l'avocat d'une femme de couleur qui s'était enfuie de chez son maître, et, dans sa plaidoirie qui eut beaucoup de retentissement, maintint que le congrès n'avait pas le droit, dans les affaires d'esclaves fugitifs, d'imposer des charges ou d'accorder des pouvoirs quelconques aux magistrats d'un Etat. Le gain de cette cause fut le début de M. Chase dans sa carrière d'abolitioniste. Avant 1841, il ne s'était guère mêlé à la politique ; il avait quelquefois voté avec les démocrates, mais le plus souvent avec les whigs qui, au Nord, avaient, sur l'esclavage, des opinions plus analogues aux siennes que ne l'étaient celles des démocrates. Il est resté fidèle jusqu'à la fin aux principes qu'il avait défendus avec un talent incontestable dès son entrée dans la vie publique, mais on n'ignore pas que comme M. Greeley et d'autres chefs éminents du parti, il craignait, depuis les quatre dernières années que l'interprétation et l'application de ces principes, laissés à des hommes inintelligents, à des meneurs ambitieux et sans scrupules, ne devinssent une source de dangers pour le pays ; comme M. Greeley, il avait suivi la marche des événements et il était revenu de beaucoup de ses illusions.

En 1849, M. Chase fut élu sénateur des Etats-Unis ; il reçut les votes de tous les démocrates et des free-soilers qui partageaient les vues de ceux-ci. Nous ne le suivrons pas dans sa conduite de sénateur ; disons seulement qu'il fut un des membres éminents du corps dont les américains se glorifiaient jadis et qu'il ne cessa jamais d'être le champion éloquent et habile des intérêts de l'Ouest.

En 1855, les adversaires du bill de Nébraska et de l'administration Pierce le portèrent candidat à la place de gouverneur de l'Ohio ; il fut élu. A l'expiration de son terme, il témoigna le désir de se retirer, mais les républicains insistèrent sur une seconde candidature ; le peuple le maintint dans ses fonctions par le vote le plus considérable qu'un gouverneur ait encore obtenu.

Lorsque M. Lincoln arriva au pouvoir, nomma M. Chase ministre des finances et, plus tard, président de la cour suprême des Etats-Unis. Bien des écrivains, pendant la guerre et même depuis la conclusion de la paix, ont attribué à M. Chase l'honneur d'avoir jeté les les bases de notre crédit après que le congrès eut décrété l'émission du papier-monnaie, et l'honneur encore plus grand de l'avoir fortifié à l'étranger, d'avoir prouvé au monde ce que la nation pouvait accomplir dans une crise délicate.

M. Chase a, dans deux circonstances différentes, visé ouvertement au fauteuil présidentiel ; les partis n'ont pas voulu de lui : les radicaux le trouvaient trop modéré et les conservateurs craignaient qu'il ne fût resté trop radical.

Il est mort les yeux attachés sur la Maison Blanche ; il l'aurait occupée avec la dignité des anciens jours. Le peuple, assurément, n'eût pas eu à rougir de lui.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Tous les vieux souvenirs du Théâtre d'Orléans militent en faveur des deux bénéficiaires du jour. Madame Vézian, qui avait été l'une des meilleures ingénues de notre scène française, a fait sa rentrée, il y a quelques mois, dans l'emploi des duègnes et utilités, et elle nous a prouvé qu'elle était toujours restée excellente comédienne. Chol est toujours l'artiste consciencieux, soigneux, habile à mettre en relief les moindres détails du rôle le plus simple ; il fait de véritables créatures dans des rôles qui, rendus par d'autres, seraient insignifiants. Mais il est inutile d'insister pour recommander ces deux artistes aux sympathies du public. Voici la composition du spectacle : *La Joie fait Peur*, comédie en un acte, Pas Espagnol, dansé par Mlle Gillet, *Le Supplice d'une Femme*, drame en trois actes, de E. de Girardin et Dumas fils, pièce qui n'a encore été jouée qu'une fois à la Nouvelle-Orléans, un intermède musical, avec le concours de Mlles Hélène Leroux, Augustine et Estelle Bondro, MM. Météyé, Deligne et Julien Deschamps, et, enfin, *Une femme qui se jette par la fenêtre*.

Demain, matinée à onze heures.

UN BILLET GAGNANT.—M. Ch. Poillion demeurant rue Howard 334, entre les rues Erato et Thalie, certifie, ainsi qu'on le verra plus loin dans une déclaration signée de lui, qu'ayant acheté pour 25 cents, au bureau de Charles de Loewenstein, rue des Remparts No 8, près de la rue du Canal, 2e district de cette ville, un quart du billet de combinaison Nos. 6, 34, 70, classe 106 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de quatre mille piastres, au tirage de mercredi 7 mai 1873, il a présenté le dit billet gagnant au bureau de la compagnie et en a touché immédiatement le montant sans la moindre difficulté. M. Poillion a ainsi reçu mille piastres pour un quart de billet qui ne lui avait coûté que 25 cents ; en d'autres termes, il a touché quatre mille fois sa mise. Avec cela, l'heureux joueur a de quoi tenter quatre mille autres fois la fortune, et nous sommes sûr qu'il n'y manquera pas. Qui a joué jouera.

— Le *Messager du Midi* parle, sans donner d'autres détails, d'une rixe assez grave qui aurait éclaté lundi dernier à Sauve (Gard) entre des légitimistes et des républicains.

—Un journal suisse annonce que le château de Prangins, ancienne résidence du roi Joseph, actuellement la propriété du prince Napoléon, est sur le point d'être vendu à une société morave, pour être utilisé comme pensionnat de jeunes gens.

—L'épouse d'un de nos bons radicaux est horriblement malheureuse en ménage.

L'autre jour, elle rencontre un vieil ami de famille.

—Eh bien ! dit celui-ci, où en êtes-vous avec votre mari ?

—Hélas ! j'en suis réduite à plaider en séparation.

—Hum ! savez-vous que c'est grave, très grave ! Au moins avez-vous des motifs suffisants ?

—Il m'injurie à tout propos.

—Ce n'est pas une raison.

—Il va jusqu'à lever la main sur moi.

—Diable ! mais il y a tant de maris aujourd'hui qui en font autant....

—Il a voté pour Kellogg !

—Ah ! vous m'en direz tant.

Nouvelles de Saint Martinville.

Correspondance de la Nouvelle Ibérie.

Nous donnons ci-dessous une première correspondance qui nous parvient de la Nouvelle Ibérie. Bien qu'elle ne donne pas les dernières nouvelles, elle n'en sera pas moins lue avec intérêt, car elle peint fort bien l'esprit qui anime les habitants des paroisses des Attakapas. Les sbires de Kellogg sont évidemment regardés du même œil que les Prussiens en Alsace. Il y en a beaucoup parmi eux qui sont dans le cas du blessé dont parle notre correspondant, c'est-à-dire qui se sont engagés pour échapper à la misère. Mais à ceux-là on peut dire que s'ils n'ont pas de travail en ville, ils en trouveront certainement aux champs, et que mieux vaut cent fois gagner son pain à la sueur de son front en labourant la terre que de le gagner à verser le sang pour de l'argent. Il y a eu, du reste, trois désertions dans le corps de Badger, comme il y a eu à la Nouvelle-Orléans beaucoup de démissions. Comment des hommes peuvent-ils se vouer à l'exécration de toute une population pour servir les desseins d'un usurpateur qui les abandonnera peut-être au dernier moment ?

Nile-Ibérie, 7 mai 1873.

Le premier engagement entre les citoyens, sous les ordres du colonel Alcibiade DeBlanc et les métropolitains, n'a pas été sérieux. Il n'y a eu que deux blessés, dont un mortellement. J'ai pu voir l'autre qui pleurait et se désolait. Il dit que depuis son absence de la Nile-Orléans, sa maison a pris feu et a été entièrement consumée avec tout ce qu'il possédait. Il m'a avoué que la misère seule l'avait déterminé à accepter du service dans la brigade de Badger.

Les métropolitains paraissaient bien sûrs, en arrivant, de nous soumettre tous ici. Aussi nos populations rurales ont-elles juré de les exterminer. Un de nos vieux chasseurs, furieux et hors de lui, a saisi son fusil, s'est approché des vedettes et, faisant feu, a atteint deux des guerriers de Kellogg ; ce sont les deux blessés dont je vous parle plus haut.

Le colonel DeBlanc et ses compagnons d'armes sont bien résolus à ne jamais reconnaître le gouvernement de Kellogg. Ces derniers ont pour chefs, outre De Blanc, MM. De Clouet et Fournett. Des renforts leur arrivent de tous les côtés.

Quinze hommes déterminés et parfaitement équipés sont partis ce matin de Franklin. Tant pis pour Badger, s'il croit avoir affaire à des agneaux. En arrivant, il a envoyé un émissaire auprès du colonel Alcibiade De Blanc, pour le prier de venir le voir, afin d'arrêter de concert les bases d'un arrangement, mais M. De Blanc a répondu qu'il ne voulait avoir rien à démêler avec le chef des métropolitains, auquel il ne reconnaissait aucun caractère officiel.

La petite troupe de St-Martin a deux pièces d'artillerie.

Je tiens ici un magasin de campagne, et une dizaine de métropolitains s'y sont présentés. Ils se dirigeaient sur St-Martinville et paraissaient assurés d'un facile triomphe. Nous avons eu raison des rebelles de la paroisse Livingston, et nous saurons bien réduire les vôtres, disaient-ils. "Prenez garde, leur disais-je à mon tour, la tâche ne sera peut-être pas aussi aisée que vous vous l'imaginez. Vous aurez affaire ici à des gens résolus commandés par un homme déterminé et irréprochable."

Je vous répète, messieurs, que dans nos paroisses il n'y a qu'une volonté : celle de résister à tout prix.

J'apprends à l'instant que trois métropolitains ont déserté : M. Pelletin les a rencontrés à un mille de la Nouvelle-Ibérie.

On m'assure aussi, mais je ne saurais l'affirmer, que le jeune Fournet a été blessé à la cuisse.

UN FUSIONISTE.

Nous ne donnerons pas à nos lecteurs la dépêche spéciale publiée dans une édition extraordinaire du *Times* et qui nous parait avoir été écrite par le colonel Badger lui-même, plutôt que par le correspondant de ce journal. Elle est contredite par toutes les autres informations. Voici une dépêche officielle du colonel De Blanc :

St-Martinville, Le., 7 mai, 3 h. P. M. 1873.

Les métropolitains nous ont attaqué cette après-midi, mais c'était, je présume, une simple démonstration pour connaître nos forces, attendu qu'ils n'ont tiré que quelques coups de canon et sont rentrés en ville.

On rapporte qu'ils ont arrêté le maire de St-Martinville pour trahison, et qu'ils le tiennent enfermé.

ALCIBIADE DE BLANC.

Les dépêches au *Herald* donnent les informations suivantes :

Le quartier-général du colonel De Blanc est sur l'île au Cypre, à trois milles au nord de St. Martinville, près de la résidence de Valsin Fournet. L'île est entourée par le bayou Tortue et le marais Tortue, tous deux impassables à pied ou à cheval, et qu'on ne peut franchir que par trois ponts qu'une poignée d'hommes peut défendre contre des régiments.

Les troupes du colonel De Blanc sont très bien approvisionnées par les fermiers du voisinage.

Le correspondant a rencontré trois déserteurs de la police retournant en ville. On lui a dit, à son retour à la Nouvelle-Ibérie que neuf déserteurs avaient passé ce jour-là par cet endroit.

Le colonel DeBlanc désire éviter l'effusion du sang, mais il est évident qu'il pourra prendre la ville quand il voudra. Les citoyens sont prêts sur tous les points, et n'attendent qu'une réquisition pour partir.

— Plusieurs arrestations ont été faites à Caen, qui ont vivement ému l'opinion publique. En effet, dit le *Journal de Caen*, les personnes incarcérées n'avaient jamais laissé prévoir par leurs actes antérieurs qu'elles pouvaient être un jour l'objet d'une semblable mesure. Ces arrestations se rattachent, dit-on, au ravitaillement de Paris après le siége.

— Les journaux radicaux annoncent que "le Congrès central des électeurs du département des Bouches-du-Rhône" a offert, à l'unanimité, la candidature à M. Edouard Lockroy.

M. Lockroy a fait savoir au Congrès, par dépêche télégraphique, qu'il acceptait la candidature.

— Il est question de nommer au ministère de la marine une grande commission chargée d'examiner quels seraient les moyens les plus efficaces à employer pour prévenir les sinistres maritimes, qui, depuis quelque temps, se multiplient dans des proportions vraiment effrayantes.

—Le 18e conseil de guerre, séant à Paris, vient de condamner à un an de prison un jeune soldat qui refusait de se laisser armer, "parce que, disait-il, l'Evangile défend de porter les armes contre son prochain."

—On annonce que Victor Cyrille, arrêté dernièrement à Florence, a été livré par le gouvernement italien aux autorités françaises.

NE LA TUE PAS ! TONDS LA.—M. D......, tailleur, est d'une jalousie excessive. On lui reproche en outre d'être paresseux et ivrogne.

Sa femme, un peu plus jeune que lui, mère de trois enfants, paraissant honnête et laborieuse, avait inspiré un certain intérêt à diverses personnes honorables qui la secouraient d'autant plus que son mari était loin de suffire aux besoins du ménage, passant ses journées au cabaret.

Cela déplaisait à D...... qui manifestait des soupçons graves sur sa fidélité, disant qu'elle se faisait entretenir.

A la suite d'une violente querelle, ce mari jaloux, supposant que c'étaient les cheveux de sa femme qui lui attiraient les faveurs dont elle était l'objet, a profité du moment où elle était endormie pour lui couper avec de grands ciseaux, imitant le procédé de Dalila à l'égard de Samson.

En se réveillant, la victime a trouvé ses belles nattes à ses pieds.

Elle s'est plainte au commissaire de police qui, après enquête, a fait arrêter l'auteur de cette mutilation.

—L'artiste Pélicié, dont nous avons annoncé la mort hier, dit le *Figaro*, était un homme bienveillant et doux, très aimé dans le monde des théâtres où tout le monde le connaissait.

Il était atteint de surdité, mais ainsi que cela arrive fréquemment, il était beaucoup plus sourd qu'il ne le soupçonnait. Un jour, Gil-Pérès lui fit la plaisanterie suivante :

L'apercevant, dans la rue Vivienne, sur le trottoir opposé à celui sur lequel il se trouvait lui-même, il plaça ses mains devant sa bouche en guise de porte-voix, et fit semblant de le héler de toutes ses forces, mais sans laisser échapper le moindre son.

M. Pélicié traversa précipitamment la rue :

—Ne criez donc pas ainsi, mon ami, dit-il à Gil-Pérès, vous allez faire retourner tout le monde !

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Tout est plus calme depuis hier et l'agitation a diminué sensiblement. Les rumeurs, cependant, n'ont pas cessé de circuler pour cela ; et s'il nous fallait répéter à nos lecteurs toutes les histoires invraisemblables que nous avons entendues et toutes les grosses bourdes qui ont eu cours dans la journée d'hier, nous n'aurions pas assez des colonnes de l'*Abeille* pour cela. Il est à peu près certain qu'on n'a pas envoyé de nouveaux renforts à Badger depuis mercredi soir.

Kellogg, probablement, ne trouve plus de métropolitains qui consentent à partir pour la paroisse St-Martin, puisqu'il est obligé de chercher de nouvelles recrues parmi les locataires habituels de la prison de paroisse, et qu'il en est réduit à enrôler dans sa célèbre brigade les citoyens de la pègre et les coupe-jarrets de profession.

Quarante-trois soldats de cette sorte, qui tous ont séjourné plus ou moins longtemps dans les maisons de force et dans le pénitencier, sont partis mercredi à sept heures de l'après-midi par le chemin de fer des Opelousas pour aller rejoindre leurs compagnons d'armes qui combattent avec tant de bravoure à St. Martinville sous les ordres de l'héroïque Badger.

Le général Longstreet, de son côté, semble peu disposé à prendre le commandement des forces de Kellogg, et à se mettre en campagne contre les habitants de St-Martinville. — Pressé hier par son maître, il a répondu ceci : "Je refuse positivement d'obéir, à moins que l'on ne me donne carte blanche et que je sois soutenu par les troupes des Etats-Unis et par les troupes de l'Etat."

Quelques personnes ont eu la bonhomie de croire que l'ex-général confédéré agissait ainsi par un reste de pudeur ; mais nous, qui avons su l'apprécier à sa juste valeur depuis six années, nous maintenons que le refus de Longstreet n'a d'autre cause que la crainte de courir à une défaite certaine, en acceptant le poste d'*honneur* que voulait lui confier le pseudo-gouverneur.

Nous avons appris que M. Kellogg, non content d'avoir une armée à lui, voulait avoir une flotte afin de poursuivre sur mer comme sur terre les *rebelles* qui résistent à son autorité.

Il a acheté, mercredi dernier, pour la somme de $4500 un vieux bateau, pour ainsi dire hors de service, qui porte le nom d'*Ozark*, dans l'intention d'en faire une canonnière.

Il a mis aussitôt ce beau plan à exécution. Cent métropolitains, transformés en marins, composeront l'équipage du navire de guerre *Ozark*, et seront commandés par le capitaine Flanagan, promu, pour la circonstance, au grade éminent de grand amiral.

L'*Ozark* a été approvisionné de charbon et partira probablement aujourd'hui ou demain pour transporter un escadron de cavalerie dans la paroisse St-Martin.

Dans notre édition d'hier matin, nous avons publié, comme une rumeur qui avait cours dans les rues, que M. Dibble, l'ex-petit juge de la Huitième Cour de District, se trouvant rue du Canal, mercredi soir, avait été frappé et maltraité par la foule.

Un *reporter* du *Times* s'est chargé depuis de démentir cette nouvelle, en faisant du courage et du sang-froid de M. Dibble des éloges qui nous paraissent au moins exagérés.

La rumeur, cependant, était bien fondée, car nous avons appris positivement, hier, que ce que nous avancions n'était que la vérité.

M. Dibble, se promenant dans les rues, mercredi soir, vers huit heures, pour avoir des nouvelles de son ami Kellogg s'est permis une inconvenance à l'égard d'un citoyen bien connu, et celui-ci l'a châtié.

On comprend, du reste, qu'après avoir reçu une pareille leçon, le fringant petit juge de la Cour politique de Warmoth ne s'en soit pas vanté.

Les métropolitains se sont hasardés à sortir de leurs stations, hier, et nous en avons rencontré quelques-uns aux coins des rues.

L'ancien arsenal de la rue St. Pierre contient à être gardé, et le canon Napoléon, dont nous avons parlé une fois déjà, est toujours placé devant la porte.

Les deux compagnies d'infanterie des Etats-Unis qui avaient occupé l'entrepôt situé au coin des rues Magasin et St-Joseph, ont reçu l'ordre de retourner aux Casernes.

Il semble, d'après cela, que Kellogg est un peu rassuré et qu'il croit que l'ordre est complètement rétabli en ville.

La ridicule aventure du pseudo-gouverneur a été encore hier le sujet de toutes les conversations.

On parlait beaucoup de la scène qui avait eu lieu entre lui et M. Bob Rivers, le propriétaire de l'Hôtel St-Charles ; M. Kellogg était venu demander un asile au premier, après l'incident de la rue des Magasins.

Le piètre usurpateur qui prétend nous gouverner, avait une telle frayeur, qu'il en était risible au suprême degré.

Il a demandé conseil à M. Rivers d'une voix larmoyante ; et celui-ci lui a répondu avec beaucoup de dignité, que s'il se trouvait dans une position analogue à celle du gouverneur radical, il n'hésiterait pas à quitter la Nouvelle-Orléans et la Louisiane, au plus vite, car il jugerait que sa vie n'était pas en sûreté au milieu d'une population qui le méprisait et qui le détestait, à cause de ses mesures arbitraires.

Nous n'avons pas encore appris positivement si M. Kellogg était disposé à suivre le conseil franc et loyal que lui avait donné M. Rivers.

Qu'il y réfléchisse sérieusement ; son existence en dépend peut-être !

Le colonel C. R. Railey, le citoyen qui a escorté Kellogg dans la rue des Magasins, devant les bureaux de Morgan, qui pour avant que le coup de pistolet qui a si fort effrayé Son Excellence radicale ait été tiré, s'est rendu, hier matin, à la première station de police et s'est constitué prisonnier.

Plusieurs citoyens influents se sont présentés immédiatement pour lui servir de caution.

L'un d'eux, M. D. B. Murphy, a été accepté et a fourni une garantie de $5000.

Les membres du Pancien club des "Broom Rangers" qui a rendu de si grands services au parti démocratique pendant la dernière campagne électorale, se sont réunis hier soir, dans le but de se réorganiser.

M. D. Bienvenu a présidé l'assemblée et a fait un petit discours pour expliquer la situation actuelle.

M. H. Castellanos a parlé après lui, dans le même sens.

Après les délibérations, les officiers suivants ont été nommés ;

Président, D. Bienvenu ; 1er vice-président, J. H. Castellanos ; 2nd vice-président, George E. Forstall ; secrétaire, Léon Wiltz ; trésorier, Manuel Fernandez.

L'assemblée s'est ajournée alors à samedi prochain.

Le Club des Broom Rangers compte plus de deux cents membres.

Toutes les Cours de Justice se sont ajournées hier, par respect pour la mémoire du juge-président Chase, de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Un des meneurs radicaux de la paroisse Grant, de ceux qui se sont échappés à temps de Colfax, le nommé Green D. Brantley, collecteur de taxes de Kellogg, a été arrêté mardi soir rue Carondelet avec un nommé W. P. Phillips, sur un affidavit du pseudo-auditeur Clinton qui accuse Brantley d'être son complice en vers l'Etat de $4,130. En février dernier Clinton lui a donné des licences pour $4000 et il n'a rendu compte que de $1870. Brantley répond que les licences, sauf un petit nombre qu'il peut représenter, ont été brûlées dans l'incendie de Colfax. Le débat engagé devant le Recorder Houghton a été continué.

Voici encore un des membres de la conspiration Durell-Kellogg qui va avoir à comparaître devant le grand juri. J. [illegible] s'intitule [illegible] de la Cour [illegible] accusé par l'ancien greffier J. Madison Wells, de lui avoir escroqué une somme de $2000. M. Wells dit qu'en 1868 il employa Hawkins comme avocat, et qu'il l'a chargé de poursuivre le recouvrement d'un billet de $2000 souscrit par Wiel. Hawkins a encaissé la somme et l'a gardée. Hawkins admet avoir reçu la somme, mais dit qu'il l'a gardée pour honoraires. Le Grand juri décidera.

TEMPERATURE.—8 mai 1873.

Thermomètre de G. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

DÉFENSE DU TABAC.

Le chroniqueur du *Temps* prend la défense du tabac et des fumeurs :

Savez-vous qu'il existe à Paris une *Société contre l'abus du Tabac* ? Il faut lui rendre cette justice : cette association est d'une honnête discrétion ; elle fait parler d'elle le moins possible ; elle agit, s'est à petit bruit. De temps à autre cependant cette inaction lui pèse et elle en sort par un coup d'éclat. Un journal de malin n'a-t-il pas annoncé que ces ennemis de la pipe et du cigare viennent de prier les compagnies de chemins de fer d'interdire de fumer dans les gares ? Sincèrement, voilà une prétention qui frise l'impertinence. Je ne sais pas si le régie protestera, car, après tout, ses intérêts sont en jeu, et la chose ne doit pas lui être indifférente. Mais, en fumeur incorrigible, je tiens à dire mon petit mot et je suis sûr que les trois quarts d'entre vous, me donneront raison. Ce sera une belle majorité.

Ce n'est pas d'hier que date la croisade contre le tabac et son abus. La Société en question n'a pas été la première à découvrir que le tabac contient de la nicotine et que la nicotine est un poison. Seulement l'essentiel est de savoir si c'est la nicotine principalement qu'il faut accuser des incursions d'estomac dont les collégiens sont les premières victimes. La question n'est pas encore résolue.

Voici, par exemple, les tabacs de France que les fumeurs de toute catégorie affrontent impunément : tout le monde sait que le petit *Bordeaux* et le *Tonneins* sont presque inoffensifs, eh bien, le tabac de la Haute-Saône qui sert à leur fabrication contient 7 à 8 0/0 de nicotine. Tel collégien ira jusqu'au bout d'un modeste cigare d'un sou sans éprouver le moindre vertige, et il ne tirera pas cinq bouffées d'un londrès sans avoir les meilleures raisons du monde pour maudire sa folle témérité. Or le tabac de la Havane contient à peine 1 0/0 de redoutable poison.

Expliquez cela comme vous voudrez, les chiffres sont là. Bien des gens qui fument, avec une intempérance que je n'excuse pas, quinze à vingt pipes de caporal, ne fumeraient pas deux chibouks de tabac de Turquie, et les blondes feuilles du tabac turc sont presque vierges de nicotine ; elles en contiennent 1/2 0/0 tout au plus. La nicotine, que la *Société contre le tabac* traduit à la barre de l'opinion n'est donc pas la seule coupable, et je suis fort tenté de croire que ce sont les huiles essentielles, les huiles aromatiques qui agissent par leur seul parfum, à peu près comme certaines fleurs odorantes qui donnent la migraine aux cerveaux délicats. Vous voyez que le danger n'est pas grave : le gros mot d'empoisonnement que prononcent nos ennemis pour nous faire peur ne répond pas à la réalité des faits.

Cependant, les préjugés sont invétérés, et il y a foule de braves gens que vous ne désabuserez pas. J'ai moi-même ceci, c'est que les médecins qui s'associent à cette croisade n'eût, pour la plupart, jamais approché un cigare de leurs lèvres virginales. Leur malade a-t-il la migraine ? c'est le tabac ! Ses digestions sont-elles en retard ? c'est le tabac ! Il est si commode de trouver une victime. Nous avons eu le cancer des fumeurs, sans compter bon nombre d'autres maladies tout aussi effrayantes et tout aussi peu justifiées.

Après cela, je ne songerai pas à nier que l'abus ne soit condamnable. Le café à haute dose, le thé et bien d'autres substances sont absolument dans le même cas. Je me souviens à ce propos d'une anecdote qu'Horace Vernet aimait à raconter à ses amis. Un jour, le czar Nicolas, pris d'une belle tendresse pour le peintre de la *Smala* et sachant qu'il était un fumeur aussi intrépide, eut l'idée de lui faire cadeau d'une pipe monumentale. Le fourneau en écume de Munich rappelait, toute proportion gardée, les dimensions d'un poêle russe, on peut loger toute une famille. Horace Vernet accepta ce étrange cadeau et le fit voiturer chez lui. Le lendemain, le czar eut l'idée de l'interpeller en ces termes : "Eh bien ! comment avez-vous trouvé ma pipe ?"— C'est un meuble superbe, répond Vernet, mais je dois vous déclarer qu'une pipe de cette taille ne peut pas être fumée sans être culottée. Stupéfaction du czar qui demande l'explication du mot.

Quand Horace Vernet l'eut mis au courant, savez-vous ce que l'autocrate de toutes les Russies ? Il appela son aide de camp, lui donna l'ordre d'amener quatre ou cinq cosaques de service, fit ajuster au fourneau un tuyau quelconque et mit ces heureux durant fumer sans interruption sous la surveillance d'Horace Vernet, jusqu'à ce que le fourneau eût changé sa couleur de neige immaculée contre une teinte de plus beau brun. Quand un cosaque tombait foudroyé par la nicotine, on l'emportait et le suivant prenait sa place. Après deux jours de cette opération, on coupa un tuyau d'ambre jaune et Vernet emporta sa conquête.

J'en reviens à la Société plus ou moins protectrice, et je prendrai la liberté de lui faire observer qu'à un degré de ses douceurs bien connues, le tabac a ce mérite d'établir incontestablement la supériorité de l'espèce humaine.

L'homme est le seul être qui fume. Le singe, malgré son talent d'imitation, n'a jamais pu réussir à suivre son exemple. Et quand je dis l'homme, remarquez que les exceptions sont rares. Il semble que le mot d'ordre ait été donné. Les indigènes exotiques ont le bétel qu'ils mâchent avec autant de satisfaction qu'un maïs et peut mâcher des feuilles de tabac. On fume dans le Nord et dans le Sud, à l'Est et à l'Ouest. Les Cafres de l'Afrique australe vendraient leurs femmes pour quelques pincées de tabac en feuilles ou en poudre. Je crains bien que la *Société contre l'abus du tabac* n'en soit pour ses frais d'indignation. La régie ne s'en plaindra pas, et les fumeurs continueront à verser des torrents de fumée sur ces chétives blasphémateurs.

—Un Anglais, M. Frank Calvert, vient de faire, près des Dardanelles, une découverte qu'il considère comme la preuve de l'existence de l'homme sur la terre pendant la période miocène, période durant laquelle la présence de l'homme n'avait pas encore été constatée, bien que quelques savants l'aient admise.

Déjà M. Calvert avait trouvé des os et des coquillages dans le terrain en question. Enfin, il a trouvé un fragment d'os sur lequel est gravé l'image d'un quadrupède à cornes, dont le cou est arqué, le corps long, les jambes de devant droites et les pieds larges. On y trouve aussi la trace de sept ou huit autres dessins, mais qui sont presque effacés. M. Calvert a découvert dans le même stratum un éclat de silex taillé et plusieurs os brisés comme pour en extraire la moelle. "Ces objets, dit le *Journal officiel*, prouvent non-seulement que l'homme existait pendant la période miocène, mais aussi qu'il avait déjà fait quelques progrès sous le rapport de l'art." M. Calvert affirme qu'il n'éprouve aucun doute sur l'âge géologique du terrain dans lequel il a fait ses découvertes.

AUX AMIS DE LA LOUISIANE.

La Louisiane aurait pu échapper à la plupart des maux dont elle souffre aujourd'hui ; sans les désordres politiques et l'antagonisme qui règnent parmi les habitants. Mais il y a pour sauver l'Etat, un plan qui est étranger à un tel antagonisme, et ce plan est l'immigration.

Je considère le plan proposé par la compagnie du Homestead et de l'Immigration (Louisiana Immigration & Homestead Company) pour restaurer la paix et la prospérité dans notre communauté, comme entièrement praticable. Sur ce point tous les honnêtes gens peuvent s'unir. Tous ceux qui ont des propriétés dans l'Etat et qui désirent voir notre peuple prospère et heureux, doivent être disposés à contribuer à l'œuvre de la compagnie. L'unique obstacle à son progrès rapide, est la difficulté d'obtenir l'attention [illegible] [illegible] qui, par le [illegible] pouvoir [illegible] citoyens [illegible] tout [illegible] et [illegible] non-[illegible] utiles de l'Etat, exode qui fait de si grands progrès en ce moment, et qui nous menace de ruine, pourrait être arrêté.

Une telle convention, écartant avec soin tout sujet politique, peut être convoquée immédiatement et si elle est composée des plus influents et des plus considérables voulant bien y assister, des mesures de nature à pallier l'anxiété et les afflictions actuelles de notre peuple, pourront être immédiatement adoptées.

G. T. BEAUREGARD, Président du Louisiana Immigration & Homestead Company.

Nouvelle-Orléans, ce 7 mai 1873.

☞ Aucune préparation à levain ne peut surpasser l'Yeast Powder de Dooley pour rendre légers les biscuits, les gaufres, le pain de maïs et toutes sortes de pâtés. On peut toujours compter sur son effet. Mar. V D

MARIÉ, le 3 mai, à la résidence de son père, par le ministre Cornelius, M. JUAN BOSQUÉ à Mlle ROSA DEL RODAL.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, No 19 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, [illegible] [illegible] [illegible] Le Quirino, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 28 novembre 1872 ; de la mort de Numa Augustin, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 29 novembre 1872 ; de la mort de Jno Doel, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 3 décembre 1872. Avis leur est donné de se présenter sans retard, aux bureaux de la compagnie, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer [illegible] [illegible] juin 1873, à quel [illegible] de l'association. E. W. YOUNG, Secrétaire.

LICENCES et TAXES D'ETAT et de VILLE. Payez-les ou Faites-les Payer, — En vous adressant chez — Mr BRETTE, 14 ...... Rue St-Charles ...... 14. De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

ENTREPOT DE TAPIS, 17 et 19 rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, Marchand en Gros et en Détail. TAPIS : [illegible] Tapis anglais et américains. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures. NATTES, [illegible] [illegible]. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, Lampas, Reps, etc. CRIN, Burlaps, Coutil à matelas, Reps, etc. A. BROUSSEAU.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES. JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, etc. — S'adresser — 14 ..... Rue St.-Charles ..... 14.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée, ELKIN & Co. Au No 168 de la rue du Canal. REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE A DESSINS, nouveaux dessins — Aussi des NATTES BLANCHES A CARREAUX de qualités supérieures. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix réduits. 17 avril—1m PP

GRANDE L.˙. SYMBOLIQUE. Les off.˙. et membres de la dite L.˙. sont prévenus que l'installation des off.˙. aura lieu CE SOIR, à sept heures précises. Tous les M.˙. Mac.˙. de la Jurid.˙. sont fraternellement invités à assister à cette cérémonie. Par mandement du G.˙. F. PALAO, Gr.˙. Sec.˙. Prét.˙.

Association des Enfants de Marie.—Une messe solennelle de la Société sera dite, [illegible] [illegible] l'église St. Augustin, DIMANCHE prochain, 11 du courant, à midi précis.—La plus grande ponctualité est requise. Mme FELIX LABATUT, Présidente.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—AVIS AUX PEINTRES EN BATIMENTS.—Le Conseil d'Administration recevra des soumissions cachetées pour divers travaux de peinture à exécuter à l'Asile de la société, à partir d'aujourd'hui jusqu'au 20 courant, à 7 heures du soir. On pourra se procurer des renseignements en consultant le cahier des charges déposé à l'Asile de la société. Par ordre du Président, Le Secrétaire, A. BARBIER.

Au public. Nouvelle-Orléans, 8 mai 1873. Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet de combinaison Nos. 6, 34, 70, Classe 106 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le gros lot de quatre mille piastres, mercredi, 7 mai 1873. Le dit quart avait coûté vingt cinq cents au bureau de Charles de Loewenstein, No 8 de la rue des Remparts, près Canal, 2nd District. Le montant en a été promptement payé sans ... au bureau de la Compagnie. CH. POILLION, demeurant au No 334 de la rue Howard, entre Erato et Thalie. 9 mai—2t PP

Avis. ON DEMANDE DES DEMOISELLES parlant français et anglais, comme apprenties pour travailler dans les cheveux. On les paiera de suite. S'adresser à T. PHILIPPE, Coiffeur, 167, rue Dauphine, entre Maine. 9 mai—1t

Le Dr. SPINNEY Est heureux d'annoncer aux malades que le nombre de ses clients augmente chaque jour. Il répond à toutes les lettres. S'adresser [illegible] [illegible] [illegible] No 210 de la rue du Canal. Heures de consultation, de 9 à 5 heures et de 7 à 8 heures. Traitement de toutes les maladies chroniques [illegible].

BOUTONS. J'ENVERRAI, sans frais, la recette de mon BAUME VEGETAL pour faire passer les boutons, taches de rousseur, et en général toutes les éruptions de la peau, en laissant celle-ci fraîche et brillante. Aussi un moyen simple pour faire pousser les cheveux. Pour toutes les informations s'adresser à THOS. F. CHAPMAN, chimiste, P. O. Box 5,128. 197, Broadway, New-York.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS. En vente un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par ED. L. ZELL & CO., Coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.

GRAND DEPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES LIQUEUR STOMACHIQUE (approuvée des médecins) Chez MM. QUEYROUZE & BOIS Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée LAURENT LACASSAGNE, Agent.

Chaux de l'Alabama. JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend franco à très bas prix. SAMUEL JAMISON, seul Agent, 2 avr—3m Au No 66 de la rue Carondelet.

E. H. REYNES & BRO., Variétés Alley—Cotton Exchange Building, Entre Commune et Gravier. CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, Paris, New York et San Francisco.

CAZAUX & VERGNOLE, NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux, 72......VIEILLE-LEVÉE......72 NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis. LES propriétaires d'armes laissées chez nous pour être réparées voudront bien présenter leurs réclamations immédiatement. FOLSOM BROS., Au No 3 de la rue Vieille-Levée.

Demande de Fusils. AYANT appris qu'un grand nombre des armes qui nous ont été enlevées hier soir sont tombées entre les mains de personnes qui désirent sans doute les restituer, nous les prions de se faire connaître le plus tôt possible, de renvoyer les armes à notre magasin ou de nous indiquer le lieu où elles se trouvent et l'heure à laquelle nous pourrons les reprendre. FOLSOM BROS., Au No 3 de la rue Vieille-Levée.

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY, 200....Rue du Canal....200 (Coin Rampart) INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, de sa fabrique. Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché.

CASSIDY & MILLER, Voiliers, Agents des Fabricants de Bâches Cotées, MARCHANDS DE Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes, des prélarts, et des drapeaux de toutes les nations, etc., etc. No 167 de la rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

HILLMAN & MANARD, Marchand de groceries et négociants commissionnaires, 167......Rue Poydras......167 — Agents des cultivateurs de fruits — AYANT été nommés agents des cultivateurs de fruits à l'ensemble qui a eu lieu dernièrement à la Nile-Orléans, ils prient les producteurs [illegible] GARDEN CULTIVATOR [illegible] [illegible] [illegible]

Bureaux de "Louisiana Equitable Life Insurance Co."—LUNDI, 5 avril, à l'élection du Bureau de Directeurs de cette Compagnie, les personnes suivantes ont été élues pour le terme de trois ans à dater du premier lundi de mai 1873 : W. B. Schmidt, G. A. Fosdick, S. Harvey, A. Thomson, J. P. Cassons, S. B. Brown, W. P. Wells, S. A. Tyler, C. H. Girardey.

Les Directeurs dont les noms suivent continuent à exercer leurs fonctions : Chas. Cavaroc, Abe. Marks, David Wallace, E. J. Hart, John Henderson, John J. Adams, S. Gumbel, S. M. Todd, James I. Day, E. M. Fairchild, Wm. Quevy, Samuel Ellison, W. F. Harper, Wm. Henderson. Jos. W. Stone.

A l'assemblée annuelle régulière tenue le 5 mai, le colonel SAMUEL MANNING TODD a été élu président à l'unanimité, M. W. B. SCHMIDT a été élu vice-président à l'unanimité et M. WILLIAM HENDERSON a été réélu secrétaire. WILLIAM HENDERSON, Secrétaire. Nile-Orléans, 5 mai 1873.

Avis. LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison GEO. McGIBBON & Co., a été dissoute d'un commun accord, et toutes procurations qu'elle a données sont formellement révoquées. Les soussignés continuent les affaires dans cette ville, au coin des rues Canal et Bourbon, sous la raison McGIBBON, ALLYN & DUBOIS. GEO. McGIBBON, Nouvelle-Orléans. ABRAM T. ALLYN, Orléans. THEO. DUBOIS, New York. Nouvelle-Orléans, 26 avril 1873.

Baignoires patentées de Max. Hust. CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, offrent un avantage des plus importants sur toutes les autres baignoires fabriquées jusqu'à ce jour. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 4 mai—1m

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nile-Orléans, 25 avril 1873. Un escompte de trois pour cent sur la partie payable en comptant sera accordé à toutes les personnes qui paieront leurs taxes de ville de 1873 d'ici au 25 mai 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances. 25 avril—au 25 mai PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. AVIS. LA buvette avec privilége de buffet, ainsi que le vestiaire pour le bal de l'Opéra qui doit avoir lieu le 17 mai, sera mis à l'enchère, vendredi 9 mai, à 7 heures du soir, à l'Asile de la société. Par ordre du Président, A. BARBIER, Secrétaire. 2 mai—7 t

Fruits passés à l'Etuve, d'Alden. Les consignes viennent de recevoir, directement de la fabrique d'Alden, l'lie— 20 barils (de 100 livres) Pommes, 40 caisses (de 8 livres) Pommes. Ils signalent ce fruit aux grocers qui vendent en détail ; il est égal en fruit mûr naturel, quand on le prépare convenablement. J. L. DUNMICA & CO., Au No 26 de la rue Tchoupitoulas. Agents de la fabrique d'Aden, etc.

Dissolution de Société. LA société qui existait entre les soussignés sous la raison de E. DELISLE & CO., 38 rue de la Douane, est, à partir de ce jour, dissoute d'un commun accord. E. DELISLE, E. MOLINIÉ. Nouvelle-Orléans, le 5 mai 1873.

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS. Viennent d'obtenir les plus hauts prix à la Foire d'Etat. J. B. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud. Bureau, 34 rue St. Charles. — Dépôt, 183 et 185 rue Gravier, Nile-Orléans, La.

TABAC PERIQUE. AGENCE du célèbre Tabac Perique de la Grande Pointe, paroisse St-Jacques, Louisiane. Le soussigné a constamment un fort stock de ce tabac : il se vend en gros ou en détail. E. BOURGEOIS, No 18 de la rue Conti.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer. La maison basse portant les Nos 135 et 137 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Amour et Craps. S'adresser à JULIUS LOEFFLER, No 80 de la rue Royale.

Bonne Occasion. [illegible] A vendre, pour cause de départ, [illegible] [illegible] [illegible] Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A LOUER. Une jolie petite maison [illegible] [illegible] Baie St-Louis. Le terrain est grand et planté de chênes. [illegible] [illegible] [illegible] S'adresser à JOHN P. GARDE, Nº 6 de la rue St-Ferdinand, entre Royale et Dauphine.

A LOUER. Une MAISON ayant salle, salon, 2 chambres à coucher, chambre à domestique, cour, porte cochère, etc., rue Tréme. Pour les conditions, s'adresser au No 33, Vieille-Levée.

A LOUER. LA MAISON Nº 18, rue des Quartiers, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, Nº 26 ou au bureau de l'Abeille.

A vendre. La Grocerie située à l'encoignure des rues Dryades et Gravier, No 33, et dans un des meilleurs quartiers de la ville pour ce genre d'affaires. Aussi, un assortiment varié de [illegible] [illegible] [illegible] Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Vendre ou à Louer. Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville, face au Lac Pontchartrain ; ensemble, avec les dépendances, consistant en cuisine, écurie, cabane à bains, etc. Le maison est bien meublée et en parfait état. Pour les conditions, s'adresser à Mme Vve M. Michel, No 53, rue St-Claude, ou à A. E. Bienvenu, No 8, rue Royale.

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre isolée. La propriété située sur la rivière Tchefuncta, entre Madisonville et Covington, et à environ d'une heure de Mandeville par la prairie, comprend une jolie maison de résidence, style [illegible] [illegible] [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," situé au No 14 de la rue St-Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

AVIS AUX EXPEDITEURS. AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX. Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Cairo. Connaissement pour tous les points, aux bureaux du Chemin de Fer Central de l'Illinois, No 22 de la rue Carondelet. JAMES T. TUCKER, Agent Général.

QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS et toutes sortes de produits de l'Ouest. Aux Magasins bleus, Coin Vieille Levée et Bienville.

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Bureau 78 de la rue du Camp, Nile-Orléans, 1er avril 1873.—Le 21 avril 1873, à une réunion spéciale qui a eu lieu aux bureaux de la COMPAGNIE HOME D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, les directeurs ont résolu, à l'unanimité, de convertir le surplus non encore payé, en certificats portant dix pour cent d'intérêt l'an, conformément à une résolution qui amende la charte de la dite compagnie et portant James Fahey, secrétaire public [illegible] [illegible] [illegible] A. W. BOSWELL, Secrétaire. A. BROTHER, Président.

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HEMECOURT, SUCCESSEUR DE B. TURPIN, 98 ... Rue Vieille-Levée ... 98 GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair). GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. F. Edge. TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. Presses à coton à main, de Gullett. Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique. Des doubles de toutes les parties du moulin, peuvent être expédiés, [illegible] [illegible] d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture. Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés. La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres. HANKEY & CO, agents généraux, Nº 132, rue de la Commune, Nile-Orléans, Louisiane.

Avis aux dames. Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline, grenadine, laine, etc. NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 5 mars prochain, notre salon de réception pour BARONNE, No 11, au 1er étage, où elles pourront envoyer les articles de toilette qu'elles auraient à faire teindre, nettoyer ou apprêter, tels que robes, costumes, confections, châles, dentelles, rubans, couvertures, rideaux, étoffes d'ameublement, etc. Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail en se donnant la peine de venir visiter nos ateliers où différents nouveaux procédés à notre salon ont indiqué. Teintures spéciales pour deuil garanties sans décoloration. Les ordres de la campagne seront exécutés au plus tard dans les 10 jours de l'envoi. Les dames sont priées, pour la correspondance, de s'adresser à notre usine à vapeur, [illegible] [illegible] [illegible] E. BOURSIER & CO.

GOUTTE ET RHUMATISMES ! GUÉRISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE BAINS DE VAPEUR, pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris. H. SANTIN, 128 rue Bourbon.

M. A. CAPITON, MARCHAND-TAILLEUR, No. 2 ... Rue Carondelet ... No. 2 Près Canal. L'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il vient de recevoir de France et d'Angleterre, par le Memphis, un assortiment complet de marchandises pour le printemps et l'été, telles que Draps de couleurs et noirs, Cachemires, [illegible] [illegible] Les ordres seront promptement exécutés, et les prix sont les plus bas de la ville pour le même genre de travail. Coupe élégante à la dernière mode, travail [illegible].

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL ..... $5,000,000 en or. ELLE émet des polices payables en or, sur marchandises, meubles et bâtiments, aux taux les plus bas. [illegible] [illegible] la Compagnie [illegible] [illegible] — Directeurs à la Nile-Orléans — MM. J. F. Schroder, S. Hayward, C. H. Slocomb. E. B. MUSGROVE, agent général. M. J. BETTMAN, sub-agent. Bureau, Nº 42 de la rue Carondelet.

Avis. JE, soussigné, de retour à la Nouvelle-Orléans, prévient toutes personnes se prévalant de titres de ma maison... F. J. MARTIN.

Philippe Baralamente, ARRIVÉ de Naples, en ville natale, annonce au public, qu'il vend LES MEILLEURES CRÈMES A LA GLACE (de toute espèce) qui aient jamais été faites. Il recommande particulièrement à l'attention des personnes des BISCUITS NAPOLITAINS, qui sont incomparables. On s'en assurera en prenant connaissance, aux pistaches, vanille, aux fraises, au chocolat. Biscuits Pompéi à la crème, Biscuits mélangés—fraises et vanille, vanille et pistaches vertes, chocolat et vanille. Son salon est au No 7 de la rue Dumaine et au coin des rues St-Louis et Royale, en face de l'encoignure de la rue du Rempart. Il servira les prix les plus modiques. On trouvera chez lui, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, des Limonades glacées ; de 2 heures à minuit, toute espèce de Crèmes à la glace et de Biscuits. 13 avril—1m PHILIPPE BARALAMENTE.

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE, TENU PAR J. PACTEAU, (Successeur de Louis J. Dignat) No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

Baie St-Louis. MME VVE BERNARD, ayant loué à la Baie St-Louis une maison agréable, pourra y recevoir quelques familles à partir du 1er mai. Les chambres sont bien meublées et les repas servis à la part de Mme Bernard l'objet [illegible] [illegible]. Pour les arrangements, s'adresser rue Conti No 32.

HOTEL SHADY GROOVE. A BILOXI, Mississippi. M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison d'été, l'Hôtel connu sous le nom de SHADY GROOVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain. M. Rambaut sollicite la continuation du bienveillant patronage que le public lui a accordé dans le passé ; il fera des efforts nouveaux pour s'en rendre digne. Ses conditions seront des plus avantageuses.

LE Dr. A. GAUTHIER, Ex-Chirurgien-Major de l'Armée Française, Gradué et Spécialiste pour les Maladies Chroniques. A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet rue du Canal 119, encoignure St-Charles. Consultations en Anglais, Italien et Espagnol, de 10 heures A. M. à 3 et de 7 à 9 du soir, le dimanche excepté.

On demande, DANS un pensionnat, sur les bords du lac, une institutrice pour enseigner le français. S'adresser aux bureaux de l'ABEILLE.

ATTENTION ! Grand Déballage ! G. MONIÉ, No. 34, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (se consignation) une quantité considérable de PARFUMERIE, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc. —Aussi— Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Savon de qualité supérieure. Savon de laitue à [illegible] la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie. GROS ET DETAIL.

COLD CREAM RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM [illegible]

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans. Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES MAISONS DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

[illegible] Candi [illegible] [illegible] Sucre d'orge, [illegible] [illegible] [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] ETRANGERS, tels que [illegible] [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE : FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, ESSENCE DE CAFÉ, etc.

Sirops de Fruits FRAISES FRAMBOISES MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 8 MAI—CLASSE No 109.

22	30	29	68	66	46	34	5	13	16	65	73

Les tirages ci-dessus, publiés dans les journaux, [illegible] [illegible] [illegible] CH. T. HOWARD, [illegible] [illegible] le 8 mai 1873. H. PERALTA, MARK GIFFIN, Commissaires.

AUGUSTE COUTURIE, 36 ....Rue de la Vieille-Levée........36 Seul Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Eug. Guépratte & Co., Sauternes de Barton & Guestier, Bordeaux. — Offre à vendre — Cognac J. & F. Martell de 1858, 1865, 1866, 1868, 1869 & S. O. P. Vins Rouges de Lousa, St.-Estèphe et St-Julien.

Faïence ! Porcelaine ! Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables. E. F. MIOTON, 47......RUE ROYALE......47 AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et bonne sur l'ensemble des affaires. Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter le magasin avant d'acheter ailleurs.

CAFÉ DE LA ROTONDE L'HOTEL ST-LOUIS. CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et diner à toute heure.

H. BIER, STOCK BROKER, No. 22 Carondelet street, [illegible] [illegible]

DENTISTES. Les dents ! Les dents !! GRANDE RÉDUCTION DE PRIX !! $30..Pour un Ratelier en or et en platine..$30 (Prix ordinaire, $60.) $15..Ratelier en argent, aluminium et caoutchouc..$15 (Prix ordinaire, $30.) $5..Pour une dent orifiée..$5 (Prix ordinaire, $10.) $1..Pour remplir une dent d'argent ou de ciment $1

LE Dr. C. A. BETANCOURT, Dentiste, No. 111 de la rue du Canal, entre les rues Camp et St-Charles, prie ses amis de s'adresser aux prix ci-dessus indiqués, avec un même extraction des racines. Il garantit la pureté des matériaux et l'ajustement des planches. Il garantit, de même, la durée des orifications, comme si elles étaient payées aux plus hauts prix. Extractions des dents ou toutes autres opérations sans souffrance de la part du patient, par le moyen d'agents anesthésiques. Le mal de dents guéri radicalement. ☞ Consultations gratis.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, deuxième porte après la rue du Canal. Extraction des dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un râtelier de DENTS sur la mâchoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal. Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanisée, et n'occasionne comme elle de gêne désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales. Extraction de dents avec le chloroforme. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. Venez voir la nouvelle base.

66 - - Rue Bienville - - 66 Enseignes Royale. Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, dont le Cabinet est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations et remplace les dents par des dents artificielles si naturelles que l'œil le plus exercé ne s'en aperçoit pas. Prix modérés et travail garanti.

Révolution ! Révolution ! LES DENTS ! 200............des Rentiers............ —Prix ordinaire $60— LE Dr. GEO. F. MAGINNY, Nº 190 de la rue du Canal, près la rue Rampart, [illegible] [illegible] [illegible]